

**Zeitschrift:** Domaine public

**Herausgeber:** Domaine public

**Band:** 23 (1986)

**Heft:** 813

**Artikel:** Nouveau : un rendu pour un prêté

**Autor:** Delley, Jean-Daniel

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1022793>

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

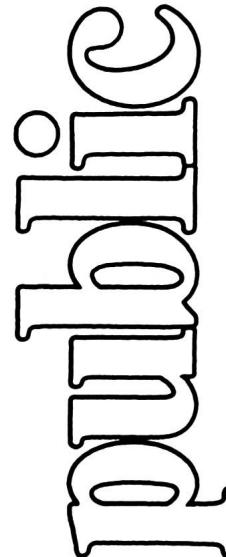
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand  
N° 813 3 avril 1986

Rédacteur responsable:  
Jean-Daniel Delley

Rédacteur:  
Marc-André Miserez

Abonnement  
pour une année: 60 francs,  
jusqu'à fin 1986: 45 francs  
Vingt-troisième année

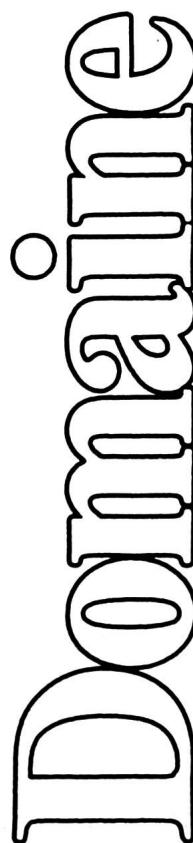
Administration, rédaction:  
1002 Lausanne, case 2612  
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1  
Tél. 021 / 22 69 10  
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:  
Jean-Pierre Bossy  
Marcel Burri  
Francine Crettaz  
André Gavillet  
Yvette Jaggi  
Charles-F. Pochon

Point de vue:  
Jeanlouis Cornuz

L'invité de DP:  
Claude Raffestin



813

## Nouveau: un rendu pour un prêté

*Chaque jour qui passe révèle un peu plus des dimensions proprement gigantesques de la fortune du clan Marcos. A ce niveau d'accumulation de la richesse, on ne peut plus parler de volonté d'enrichissement — pour quoi faire? — mais de cleptomanie, comme l'a affirmé un parlementaire américain. Cette pratique prêterait à sourire si elle ne s'était développée au détriment de toute une population qui vit dans la pauvreté et l'analphabétisme, si elle n'avait saigné à blanc un pays au bord de la banqueroute et dont la dette extérieure avoisine les 27,5 milliards de dollars.*

*Une partie de cet argent a trouvé refuge en Suisse; les documents aux mains des autorités américaines en apportent la preuve irréfutable. D'ailleurs les milieux bancaires l'admettent, même si les estimations des autorités philippines leur paraissent surévaluées. Mais en l'occurrence la précision n'est pas de mise: quand des montants se traduisent en dizaines de millions de dollars, la marge d'erreur n'a plus guère d'importance.*

*A l'heure où le gouvernement de Corazon Aquino jouit dans le monde d'un formidable courant de sympathie, les autorités fédérales ont su prendre rapidement la décision exceptionnelle qui s'imposait, tant d'un point de vue moral que d'un point de vue politique. Certes, le gel des avoirs du clan Marcos et l'obligation faite aux banquiers de les déclarer d'ici au 9 avril ne constituent-ils pas encore pour les autorités de Manille la garantie de récupérer rapidement l'argent volé au peuple philippin. Les dépôts effectués par Marcos l'ont rarement été sous son nom propre, la procédure de recouvrement pourrait durer des années et s'enliser dans l'enchevêtrement des combinaisons destinées*

*à préserver l'anonymat des détenteurs de capitaux. Si le droit est apte à régler les situations courantes, il peut devenir un handicap lorsqu'il s'agit de résoudre un problème de cette taille. Hans J. Bär, président du directoire de la banque Julius Bär à Zurich, l'a bien compris: dans cette affaire, il y va aussi de l'intérêt de la Suisse; même sans preuves formelles d'un comportement criminel, le montant des sommes en jeu indique bien que Marcos a pillé son pays. La Suisse se voit donc obligée d'abandonner son formalisme pointilleux, comme elle a dû le faire à la fin de la deuxième guerre lorsque, sous la pression américaine, elle a renoncé aux avoirs allemands des banques suisses déposés outre-Atlantique.*

*Le problème est de nature éminemment politique. Il ne suffit pas de se réjouir du retour pacifique de la démocratie aux Philippines; encore faut-il donner aux nouvelles autorités les moyens de répondre aux besoins immenses de ce pays. Il y va aussi de la crédibilité de l'aide au développement. Comment faire admettre aux citoyens la nécessité d'une telle aide si'ils constatent que les potentats des pays pauvres peuvent en toute impunité mettre à l'abri chez nous le produit de leurs exactions?*

*Les banques suisses elles-mêmes auront avantage à coopérer activement à la restitution du patrimoine philippin. Les récentes décisions du Conseil fédéral et de la Commission des banques leur donnent l'occasion de prouver que la convention de diligence est bien respectée et qu'elles sont au courant des avoirs de Marcos déposés sous des identités camouflées.*

*Les Suisses ont largement refusé l'entrée de leur pays à l'ONU. Il s'agit maintenant de prouver concrètement que cette volonté de ne pas se mouiller sur la scène internationale n'implique pas celle de faire de la Suisse la zone franche de la pègre mondiale.*

J. D.